

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE BERG - HELVIE

## COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

### ARRÊTÉ N° 09-2025

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la vente d'une partie  
d'un chemin communal situé quartier Barbu.**

#### Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.161-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.141-3,  
Vu le Décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation d'un chemin rural,  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Maurice d'Ibie, en date du 14 avril 2025 décidant l'aliénation d'une partie d'un chemin communal situé au bas de la Montée des Clapas, Quartier Barbu,  
Vu le dossier d'enquête publique mis à la disposition du public,  
Considérant que le projet retenu par le Conseil Municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique simplifiée,

#### Arrête :

##### Article 1

Le projet, relatif à la vente d'une partie du chemin communal situé au bas de la Montée des Clapas, Quartier Barbu, est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, **du mardi 20 mai 2025 au mardi 3 juin 2025.**

##### Article 2

Monsieur Jean-Luc COUVERT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur (choix fait parmi les personnes figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie par la Préfecture de l'Ardèche).

##### Article 3

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui sera déposé en Mairie de Saint-Maurice-d'Ibie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, à savoir **les lundis de 14h à 17h et les mardis de 11h à 13h**, afin qu'il puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre de l'enquête, mis à sa disposition. Toute personne intéressée pourra également adresser ses observations à Monsieur le Commissaire-enquêteur, en Mairie ou par messagerie à l'adresse [mairie@saint-maurice-d-ibie.fr](mailto:mairie@saint-maurice-d-ibie.fr). Ces observations seront annexées au registre.

Le dossier d'enquête publique comprend un enun notice d'explication, un extrait du plan cadastral actuel, le plan d'arpentage, futur plan cadastral, le registre d'enquête publique côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recueillir les observations de la population.

#### **Article 4**

L'enquête publique sera annoncée par affichage du présent arrêté en Mairie, 15 jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée par les soins de la Mairie. Des affiches comportant le présent arrêté seront également apposées sur le lieu concerné par l'enquête. En outre, un avis d'enquête publique sera notifié aux propriétaires riverains de la voie objet de la procédure.

#### **Article 5**

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en Mairie de Saint-Maurice-d'Ibie, les observations du public, les mardis **20 mai et 3 juin 2025 de 10h00 à 12h00**.

#### **Article 6**

À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint-Maurice-d'Ibie avec ses conclusions.

#### **Article 7**

Le Conseil Municipal délibèrera sur le projet de cession, au vu des conclusions du Commissaire-enquêteur. Le cas échéant, en cas d'avis défavorable de celui-ci, la délibération de l'assemblée devra être motivée.

#### **Article 8**

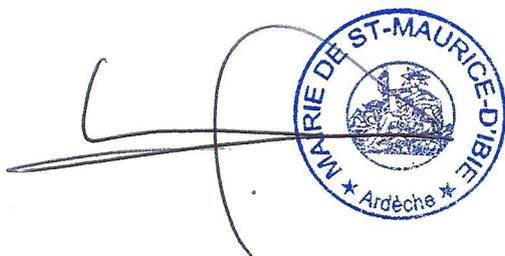
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE,

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 2 mai 2025

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Maurice-d'Ibie, Ardèche. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST-MAURICE-D'IBIE" around the top and "Ardèche" at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a small emblem. A large, stylized black signature is written over the stamp.

Pierre-Henri CHANAL  
Maire

Transmis en Sous-Préfecture et affiché le 2 mai 2025